



Maitre d'ouvrage:

CORREZE

## TREIGNAC

Communauté de communes Vézère Mondières  
 Millesources  
 15 avenue du Général de Gaulle  
 19260 Treignac

### Plan Local d'Urbanisme

#### Règlement graphique

Echelle: 1 / 2500 Phase: 5 Plan: AGGLO

Ind.	Date	Observations / Modifications	Doc.	Wkf
1	09/07/2020	Approbation du PLU	MD	
2	15/12/2020	Modification simplifiée n°1	MD	
3	26/07/2021	Modification simplifiée n°2	MD	
4	03/02/2021	Modification simplifiée n°3	MD	
5	26/06/2021	Révision allégée n°2	MD	
6	26/06/2021	Modification n°1	MD	
7	26/06/2021	Modification n°2	MD	
8	26/06/2021	Modification n°3	MD	
	06/11/2021	Projet de modification n°4	MD	

N° de dossier: XXXX Ce Plan est la Propriété du Groupe DEJANTE. Il ne peut être reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite.

#### Zones et secteurs

##### Hors périmètre AVAP

Ub : secteur à vocation mixte hors commerce de proximité  
 Ul : zone urbaine réservée activités de loisirs et de tourisme  
 Ux : zone urbaine réservée activités industrielles et artisanales  
 UXp : secteur réservé aux parcs photovoltaïques

1AU : zone à urbaniser ouverte à vocation mixte

2AU : zone à urbaniser fermée

A : zone agricole

Ac : secteur agricole largement constructible

Ah : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à vocation d'habitat

N : zone naturelle

Nh : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à vocation d'habitat

NI : secteur naturel de loisirs et tourisme

Nlp : secteur naturel de loisirs et tourisme

##### En périmètre AVAP

Uap : secteur de l'agglomération à vocation mixte

Ub : secteur à vocation mixte hors commerce de proximité

1AUp : zone à urbaniser ouverte à vocation mixte

2AUp : zone à urbaniser fermée

Ap : zone agricole

Acp : secteur agricole largement constructible

Axp : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à vocation d'hébergement hôtelier et de restauration

N : zone naturelle

Nhp : secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à vocation d'habitat

Nlp : secteur naturel de loisirs et tourisme

#### Prescriptions

----- Elément de patrimoine linéaire à protéger

- - - Elément linéaire contribuant aux continuités écologiques

Espace boisé classé

Interdiction de construire

Emplacement réservé

OAP

Elément superficiel contribuant aux continuités écologiques

Secteur à plan de masse

Changement de destination en zones A et N

Elément de patrimoine ponctuel à protéger

#### Emplacements réservés

Num	Objet	Bénéficiaire	Superficie
1	Création accès - Commune de Treignac -	280 m <sup>2</sup>	
2	Création accès et espace public - Commune de Treignac -	1 340 m <sup>2</sup>	

0 100 200 m

